

**Conseil de sécurité**Distr.
GÉNÉRALES/1996/212
22 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN**I. INTRODUCTION**

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 1030 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 14 décembre 1995, dans lequel le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les trois mois des progrès réalisés vers un règlement politique d'ensemble du différend, ainsi que des opérations de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT).

II. PROCESSUS DE NÉGOCIATION ET MAINTIEN DU CESSEZ-LE-FEU

2. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (S/1995/1024), les négociations intertadjikes continues, organisées sous les auspices des Nations Unies, ont commencé à Achkhabad, le 30 novembre 1995. Toutefois, la veille, des combats ont éclaté au nord-est de Tavildara entre les forces gouvernementales, à Mienadu et à Argankul, et les forces d'opposition à Lairon; ces dernières avaient été renforcées à partir du Haut-Badakhchan au cours des mois précédents. Au 6 décembre, les forces gouvernementales avaient avancé vers Lairon. Pendant la même période, les combattants de l'opposition ont lancé de nombreuses attaques contre des postes frontière dans le district de Moskovsky. La Mission d'observation a elle-même mené des enquêtes et pris des dispositions en vue de l'organisation d'autres enquêtes par la Commission mixte dans les deux secteurs. L'ouverture des pourparlers d'Achkhabad a été reléguée au second plan du fait de ces affrontements et la première réunion de travail plénière ne s'est tenue que le 7 décembre.

3. Le 13 décembre 1995, les deux délégations ont publié une déclaration commune (voir annexe I du présent rapport), dans laquelle elles ont déploré les graves violations de l'accord de Téhéran (S/1994/1102, annexe I) et se sont engagées à le respecter à l'avenir. Toutefois, les combats se sont poursuivis. Les 14 et 15 décembre, mon Envoyé spécial pour le Tadjikistan, M. Ramiro Píriz-Ballón, s'est rendu à Moscou pour y tenir des consultations avec M. Ruyrikov, assistant du Président Boris N. Eltsine pour les questions de politique extérieure, et M. Chernishov, Vice-Ministre des affaires étrangères. Le 17 décembre, une équipe de la MONUT a été déployée à Tavildara. Après les efforts déployés conjointement par le Gouvernement russe et l'ONU, les affrontements ont cessé et la situation s'est progressivement calmée.

4. À la suite de ce rétablissement d'un cessez-le-feu précaire, les deux délégations ont commencé à examiner, à Achkhabad, les principaux problèmes politiques mentionnés dans le protocole du 17 août 1995, relatif aux principes fondamentaux du rétablissement de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan (S/1995/720). La délégation gouvernementale, conduite par M. Makhmadsaid Ubaidulloev, Premier Vice-Premier Ministre, a présenté un exposé de position dans lequel la création d'un forum consultatif des peuples du Tadjikistan constituait la proposition principale. Le forum en question serait convoqué à Douchanbé en mai-juin 1996, sur la base d'une représentation égale du Gouvernement et de l'opposition. Il examinerait la question du renforcement des réformes politiques, économiques et sociales et serait doté du statut consultatif; ses recommandations seraient adoptées par consensus. Les propositions du Gouvernement n'abordaient qu'en termes généraux les autres questions politiques importantes mentionnées dans le protocole du 17 août. La délégation de l'opposition a rejeté la notion de forum consultatif proposée par le Gouvernement, affirmant que Douchanbé voulait éviter d'examiner les autres problèmes politiques, en concentrant l'attention uniquement sur cette question.

5. La délégation de l'Opposition tadjike unie, dirigée par M. Akbar Turajonzodah, Premier Vice-Président du Mouvement du Renouveau islamique du Tadjikistan, a présenté des propositions détaillées sur les questions politiques et militaires, ainsi que des garanties pour l'application d'un accord général de paix. Au centre des propositions avancées par l'opposition figurait la création d'un conseil de réconciliation nationale pour une période transitoire de deux ans au maximum, qui serait composé de 25 représentants de chacune des deux parties et de 10 représentants des minorités ethniques, et serait présidé par un représentant de l'opposition. Le conseil remplacerait le Parlement (Majlis-i Oliy), qui serait dissous. Le Président en exercice serait maintenu dans ses fonctions et constituerait un nouveau gouvernement, en coopération avec le conseil. Ce dernier préparerait de nouvelles élections parlementaires et serait dissous après l'élection du nouveau parlement. De nouvelles élections présidentielles seraient organisées six mois plus tard. Ces propositions ont été rejetées par la délégation gouvernementale qui les a jugées inconstitutionnelles et a estimé qu'elles risquaient de déstabiliser à nouveau le pays et de déclencher un nouveau cycle de guerre civile. Le 22 décembre 1995, la délégation de l'opposition a présenté ses propres propositions sur la création d'un forum consultatif des peuples tadjiks, lesquelles ont toutefois été rejetées par l'autre partie.

6. C'était la première fois que les deux parties examinaient les questions politiques les plus importantes, et notamment les moyens de partager le pouvoir. Toutefois, elles n'ont pu parvenir à un accord sur ces questions en raison de profondes divergences de vues.

7. Le 22 décembre 1995, au cours de la dernière session plénière de la première phase des pourparlers d'Achkhabad, la délégation de l'opposition a déclaré de manière inattendue qu'elle ne jugerait pas utile de reprendre la série ininterrompue de pourparlers intertadjiks si les chefs d'État de la Communauté d'États indépendants, lors du sommet qu'ils devaient tenir au milieu du mois de janvier 1996, ne définissaient pas clairement leur position concernant un règlement politique au Tadjikistan et n'étaient pas cette position par des mesures concrètes. Cette condition a fait gravement obstacle à

la reprise des pourparlers, qui avait été fixée au 15 janvier 1996. Grâce aux efforts concertés de mon Envoyé spécial et des gouvernements intéressés, notamment celui du Turkménistan, les pourparlers ont repris le 26 janvier.

8. Le début de la deuxième phase, qui s'est déroulée du 26 janvier au 18 février 1996, a de nouveau été compromis par une escalade de la violence et de l'instabilité au Tadjikistan. Le 27 janvier, des insurrections armées ont été lancées contre le Gouvernement à Kurgan-Tyube, Tursunzade et Khojand. À Khojand, le calme est revenu assez rapidement, mais la situation est devenue potentiellement dangereuse à Tursunzade, où un groupe d'insurgés a pris en otages des gardes frontaliers tadjiks, et à Kurgan-Tyube, où la première brigade de l'armée tadjike, après s'être emparée de la ville, s'est dirigée vers Douchanbé et s'est trouvée à un moment à 15 kilomètres de la capitale. Les insurgés ont présenté plusieurs revendications, dont le remplacement de hauts responsables gouvernementaux, le partage de la province de Khatlon et la proclamation d'une amnistie en leur faveur. La situation a été désamorcée sans effusion de sang, le Gouvernement ayant fait droit à certaines de leurs revendications, notamment le remplacement de hauts fonctionnaires et la proclamation de l'amnistie. Les insurgés à Tursunzade ont déposé leurs armes et la première brigade a réintégré ses quartiers.

9. Alors que cette crise retenait l'attention du pays, les combats ont repris dans le secteur de Tavildara le 29 janvier. L'opposition a infligé de lourdes pertes aux forces gouvernementales et capturé un grand nombre de prisonniers. Jusqu'à la mi-février, les forces de l'opposition ont avancé d'environ 30 kilomètres dans la vallée de l'Obikhingou en direction de Tavildara, formant une nouvelle ligne à Sayod, à environ 18 kilomètres au nord-est de Tavildara. Le 11 février, à Sicharog (situé près de Komsomolabad), l'opposition s'est emparée d'un tronçon de la route conduisant de Douchanbé à Tavildara/Garm, empêchant ainsi le ravitaillement des forces gouvernementales à Tavildara. Dans la région de Garm, la situation était également très tendue malgré la rencontre organisée par la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) le 12 février entre la Commission mixte et le commandant en chef de l'opposition dans la région. À Vanj, l'opposition, qui exerçait déjà un contrôle militaire dans la vallée, a saisi les édifices gouvernementaux et contraint les responsables à démissionner. Après l'intervention de la MONUT, les bureaux ont été évacués, à l'exception de celui de la sécurité interne, dont le chef a refusé de démissionner. Des coups de feu ont également été échangés entre les combattants de l'opposition et les forces frontalières russes le long de la frontière avec l'Afghanistan, entre Panj et Shuroabad.

10. Au cours de la deuxième phase des pourparlers d'Achkhabad, la délégation gouvernementale était placée sous la conduite de M. Talbak Nazarov, Ministre des affaires étrangères. Au début de cette phase, M. Nazarov a présenté une note de synthèse qui contenait des propositions tendant à ce que le Parlement tienne une session extraordinaire pour examiner les négociations intertadjikes, les modalités d'intégration des représentants de l'opposition dans les comités exécutifs gouvernementaux et locaux ainsi que les moyens d'incorporer les unités militaires de l'opposition dans les forces gouvernementales. En outre, la délégation gouvernementale a accepté les propositions relatives à la création du forum consultatif des peuples tadjiks que l'opposition avait présentées le 22 décembre 1995.

11. Cette attitude conciliante et ouverte a permis d'élaborer un projet d'accord sur la convocation du forum consultatif. Toutefois, les deux parties n'ont pu se mettre d'accord sur la date de sa convocation. La délégation gouvernementale a proposé des réunions périodiques, avant et après la signature de l'accord général de paix. La délégation de l'opposition a changé d'avis par rapport à la position qu'elle avait formulée dans la proposition du 22 décembre et tenait à ce que ce forum ne soit convoqué qu'après la signature de l'accord général de paix et la formation du conseil de réconciliation nationale. Les deux parties sont néanmoins convenues que le projet d'accord resterait ouvert à la signature une fois réglé le problème de la date de convocation.

12. Pour ce qui est des modalités de la session extraordinaire du Parlement, la délégation gouvernementale a accepté la proposition de l'opposition selon laquelle il faudrait rendre pleinement compte des travaux de cette session à la radio et à la télévision, ainsi que dans les autres médias. L'accord relatif à la tenue de la session extraordinaire a été incorporé dans la Déclaration d'Achkhabad (S/1996/129, annexe).

13. La délégation de l'opposition n'a pas présenté de nouvelles propositions au cours de la deuxième phase des pourparlers et a réitéré les positions qu'elle avait exposées au cours de la première phase au sujet des questions politiques. Elle a souligné que la création du conseil de réconciliation nationale était la seule solution viable pour régler la crise, mais s'est gardée d'aborder la question de la participation de ses représentants au Gouvernement.

14. Comme les positions des deux parties tadjikes demeuraient divergentes, mon Envoyé spécial a présenté des propositions de compromis portant sur les groupes de questions politiques et militaires énoncées dans le protocole du 17 août (voir annexe II). La délégation gouvernementale a accepté que ces propositions servent de base à la poursuite des négociations. La délégation de l'opposition a, quant à elle, accepté les propositions formulées au paragraphe 2 et a apporté certaines précisions sur les points a) et b) du paragraphe 1 mais a catégoriquement rejeté le point c). Ce point traitait de l'octroi d'une amnistie aux dirigeants de l'opposition qui prétendaient que le Gouvernement qu'ils ne reconnaissaient pas ne pouvait les amnistier. La délégation de l'opposition n'était pas non plus favorable aux propositions énoncées au paragraphe 3, dans lequel était proposé un système de partage du pouvoir. Les parties sont convenues de reprendre les pourparlers à Achkhabad à une date qui serait fixée par mon Envoyé spécial.

15. À Achkhabad, les deux parties ont également examiné la question de la reconduction de l'accord de cessez-le-feu. La délégation gouvernementale a accepté la proposition de mon Envoyé spécial tendant à le reconduire pour une nouvelle période de six mois. La délégation de l'opposition souhaitait pour sa part que celui-ci soit reconduit pendant trois mois, sous réserve que le Gouvernement satisfasse à trois conditions : échange de prisonniers de guerre et de détenus (150 de part et d'autre) dans un délai d'un mois; respect de la ligne de front qui existait le 17 février dans le secteur de Tavildara et respect du statu quo établi dans le district de Vanj au 17 février. Si elle était prête à envisager l'échange de prisonniers de guerre et de détenus, la délégation

gouvernementale a rejeté les deux autres conditions. Les pourparlers ont pris fin le 18 février sans qu'un accord soit intervenu sur la reconduction du cessez-le-feu.

16. Alors que l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties, notamment la République islamique d'Iran et la Fédération de Russie, poursuivaient leurs efforts en vue de la réalisation d'un accord sur la reconduction du cessez-le-feu, un grave incident s'est produit à Douchanbé le 24 février lorsqu'a été signalé l'enlèvement de M. Zafar Rakhmonov, Coprésident de l'opposition de la Commission mixte. Ce dernier ne jouissait à l'époque d'aucune protection, car le personnel de sécurité que le Gouvernement avait mis à la disposition des membres de l'opposition faisant partie de la Commission mixte conformément au protocole pertinent avait été rappelé le 12 février et n'avait pas été remplacé malgré les multiples démarches entreprises par la MONUT. On ne dispose pour l'instant d'aucune information concernant le sort de M. Rakhmonov ou l'identité des ravisseurs. Les quatre autres membres de l'opposition siégeant à la Commission mixte à Douchanbé ont depuis quitté le Tadjikistan pour des raisons de sécurité.

17. Le 25 février, j'ai reçu de M. Abdullo Nuri, chef de l'opposition unifiée tadjike, une lettre dans laquelle il se déclarait prêt à proroger d'une durée de trois mois l'accord de Téhéran à la condition que le Gouvernement accepte les propositions formulées par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Le 26 février, j'ai, par ailleurs, reçu une lettre du Président Emomali Rakhmonov, dans laquelle celui-ci affirmait que son gouvernement était résolu à prolonger sans condition l'accord de cessez-le-feu pour la durée des négociations intertadjikes. Pendant la visite officielle qu'il a effectuée à Douchanbé les 28 et 29 février, le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Velayati, a examiné avec le Président Rakhmonov la possibilité de prolonger l'accord de cessez-le-feu. Toutefois, l'accord sur le prolongement de l'accord de cessez-le-feu n'a pas été parachevé.

18. Le 28 février, le Président du Parlement tadjik, M. Safarli Rajabov, a adressé une lettre à mon Envoyé spécial adjoint, M. Darko Silovic, en l'informant de la décision prise par le Présidium du Parlement de tenir une session extraordinaire du Parlement le 11 mars 1996, conformément à la déclaration d'Achkhabad. M. Rajabov priait l'Organisation des Nations Unies de faciliter la participation à cette session des dirigeants de l'opposition. Dans une lettre du 5 mars adressée à la MONUT, le Ministère tadjik des affaires étrangères a reconfirmé les garanties concernant la sécurité et l'immunité de la délégation de l'opposition.

19. Le même jour, les forces gouvernementales ont lancé des attaques d'artillerie et aériennes contre les positions tenues par l'opposition dans le secteur de Tavildara. Après des combats acharnés, le barrage routier installé par l'opposition à Sicharog, entre Douchanbé et Tavildara/Garm, a été levé par la force. Au moment où le présent rapport était établi, la situation n'avait pas évolué, bien que les combats aient diminué en intensité, ce qui tenait apparemment aux conditions atmosphériques.

20. Vu la gravité des problèmes liés à la prorogation de l'accord de cessez-le-feu et à la participation de la délégation de l'opposition à la session extraordinaire, j'ai demandé à M. Ismat Kittani, mon Conseiller spécial et mon ex-Envoyé spécial pour le Tadjikistan, de se rendre à Téhéran et à Douchanbé afin de résoudre ces deux questions, M. Píriz-Ballón ayant à ce moment-là repris des fonctions dans son pays.

21. Les 9 et 10 mars 1996, M. Kittani a eu à Téhéran des entretiens approfondis avec M. Nuri, chef de l'opposition unifiée tadjike, et a également pris l'avis de M. Vaezi, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. À la suite de quoi, et grâce aux bons offices des hauts responsables iraniens, l'opposition tadjike a accepté de proroger l'accord de cessez-le-feu de trois mois, jusqu'au 26 mai 1996 en confirmant cet accord dans une lettre du 9 mars 1996 que M. Nuri a adressée à M. Kittani. Malheureusement, les dirigeants de l'opposition tadjike ont décidé de ne pas participer à la session extraordinaire du Parlement. Ils ont avancé des problèmes de sécurité comme principale raison motivant leur décision. Mais M. Nuri a indiqué sans équivoque que l'opposition avait l'intention de poursuivre le dialogue politique intertadjik et s'est dit prêt à reprendre les négociations dès que possible.

22. Le 11 mars 1996, à sa session extraordinaire, le Parlement tadjik a examiné la question des négociations intertadjikes et des problèmes liés à la réconciliation nationale. M. Nazarov a fait un exposé sur l'historique et l'état actuel des négociations. Il l'a conclu en disant que le conflit ne pouvait être résolu que par le dialogue politique, tout en faisant valoir que le compromis devrait être basé sur les dispositions de la Constitution en vigueur. La majorité absolue des intervenants, y compris le Président Rakhmonov, se sont déclarés nettement en faveur de la poursuite des négociations intertadjikes, qu'ils considéraient comme la seule façon de sortir de la crise actuelle. Ils ont déploré l'absence des dirigeants de l'opposition. M. Kittani a fait une déclaration dans laquelle il a insisté sur la nécessité pour les deux parties de se conformer scrupuleusement aux dispositions de l'accord de cessez-le-feu et de chercher à obtenir des résultats concrets pour ce qui est de régler les problèmes politiques essentiels. Les débats de la session ont été diffusés dans leur intégralité par la radio et la télévision nationales.

III. ACTIVITÉS DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU TADJIKISTAN

23. Au cours de la période considérée, les activités de la MONUT ont été largement déterminées par les événements que l'on vient de décrire. Elle a mené 19 enquêtes, dont quatre avec la Commission mixte et 15 de façon indépendante. Dans trois cas, les éléments réunis n'ont pas été suffisants pour corroborer ou infirmer les allégations; dans 10 cas, les violations ont été clairement établies. Six ont été commises par le Gouvernement et quatre par l'opposition. Dans trois cas, l'enquête se poursuit.

24. Au cours des périodes où la situation a été très tendue, en février et en mars, des agents du Gouvernement ont à deux reprises malmené des observateurs de la MONUT et les ont empêchés de circuler librement à Tavildara et sur la route reliant Garm à Douchanbé. De même, le 28 février, des combattants de

l'opposition ont, dans le secteur de Tavildara, arrêté et menacé une équipe d'observateurs des Nations Unies. Tous ces incidents ont fait l'objet d'une protestation.

25. Conformément au Protocole relatif à la Commission mixte (S/1994/1253), le Gouvernement tadjik est tenu de fournir un soutien logistique à la Commission. Or, celui-ci est demeuré insuffisant. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, qui a été utilisé aux mêmes fins, est à présent presque épuisé. De même, la MONUT ne s'est pas encore vu octroyer des locaux à usage de bureaux d'une superficie suffisante, conformément à l'accord sur le statut de la mission entre le Tadjikistan et l'Organisation des Nations Unies.

26. À présent que l'équipe de Tavildara est à pied d'oeuvre, la MONUT dispose de huit équipes sur le terrain et elle a un effectif de 45 personnes. Toutefois, il n'a pas été possible d'achever les préparatifs concernant le bureau de liaison à Taloqan, au nord de l'Afghanistan. Les autorités afghanes ont accepté d'accorder les privilèges et immunités nécessaires à la MONUT, mais ont jusqu'à présent refusé que celle-ci stationne du personnel militaire. Au cours des combats du mois de mars, les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants ont mis des hélicoptères à la disposition de la MONUT pour l'aider à relever et réapprovisionner les équipes de Tavildara et de Garm.

IV. OBSERVATIONS

27. Le début des négociations intertadjikes permanentes à Achkhabad a conduit à espérer que des progrès concrets seraient réalisés en vue d'un accord de paix général, conformément aux dispositions du protocole du 17 août 1995. Cependant, les progrès ont été très limités en dépit des encouragements actifs donnés aux parties par les pays intéressés et de l'excellente qualité du dispositif mis en place par le Gouvernement turkmène en vue de ces négociations. Le seul élément intéressant issu des négociations a été l'accord concernant l'organisation de la session extraordinaire du Parlement tadjik, à laquelle les dirigeants de l'opposition étaient conviés. Malheureusement, l'opposition ne s'est pas fait représenter à cette session, qui aurait pu marquer un tournant dans le processus de réconciliation nationale.

28. J'ai pris note des déclarations récentes du Président Rakhmonov et de M. Nuri, dans lesquelles ceux-ci se disaient prêts à poursuivre le dialogue direct et à reprendre les négociations intertadjikes dans un proche avenir. Je me félicite de ces bonnes intentions et j'espère que les contacts que les deux parties prendront au plus haut niveau donneront l'élan nécessaire au processus de négociation. J'espère également que le délai qui précédera la reprise des négociations intertadjikes sera utilisé par les deux parties pour promouvoir l'atmosphère de confiance mutuelle qui est indispensable à la poursuite de négociations constructives.

29. Entre-temps, je trouve très préoccupantes les violations graves du cessez-le-feu qui continuent d'être commises par les deux parties, ainsi que les difficultés que nous a récemment posées la prorogation de l'accord de Téhéran. J'en appelle donc aux parties tadjikes pour qu'elles se conforment scrupuleusement aux obligations qui découlent de l'accord de cessez-le-feu.

/...

J'en appelle également aux dirigeants de l'opposition pour qu'ils envisagent de donner une suite favorable à la proposition du Gouvernement concernant la prorogation de l'accord de cessez-le-feu pendant toute la durée des négociations intertadjikes. De la sorte, les parties pourraient se concentrer sur les problèmes politiques essentiels et les autres problèmes évoqués dans le protocole du 17 août 1995 et éviteraient de perdre un temps précieux en négociations décevantes sur des prorogations du cessez-le-feu.

30. J'attends du Gouvernement qu'il procède à une enquête complète sur l'enlèvement de M. Zafar Rakhmonov et fournisse toutes les garanties de sécurité nécessaires à la Commission mixte pour qu'elle s'acquitte de sa tâche dans de bonnes conditions. D'un autre côté, j'espère que les membres de l'opposition siégeant à la Commission mixte rentreront aussitôt que possible à Douchanbé pour y assumer de nouveau leurs importantes fonctions.

31. Je reçois des informations alarmantes sur la détérioration de la situation humanitaire au Tadjikistan, en particulier dans les zones où se poursuivent les affrontements militaires. Plus de 600 000 personnes ont actuellement besoin d'une assistance alimentaire d'urgence. Leur situation est encore aggravée par de graves pénuries d'énergie et la détérioration rapide de la situation sanitaire. Les donateurs doivent fournir d'urgence un appui continu pour faire face à cette situation d'urgence.

32. Je saisis cette occasion pour informer les membres du Conseil de sécurité que M. Píriz-Ballón a pris d'importantes fonctions au Ministère uruguayen des affaires étrangères et ne peut plus de ce fait continuer à s'acquitter de ses fonctions d'Envoyé spécial pour le Tadjikistan. Je voudrais également saluer son dévouement et dire à quel point sa contribution aux efforts de rétablissement de la paix menés par l'Organisation des Nations Unies au Tadjikistan est appréciée. Je communiquerai sous peu au Conseil les dispositions que je compte prendre pour remplacer M. Píriz-Ballón.

ANNEXE I

Déclaration commune signée à Achkhabad le 13 décembre 1995

Les délégations de la République du Tadjikistan et de l'opposition tadjike unie, désireux que la série de négociations continues intertadjikes tenues à Achkhabad débouchent sur des résultats concrets, conformément au protocole relatif aux principes fondamentaux du rétablissement de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, condamnent les graves violations de l'accord de Téhéran perpétrées depuis le 18 août 1995.

Les parties demandent à la Commission mixte de mener, avec la participation d'observateurs militaires des Nations Unies, une enquête sur les incidents survenus récemment dans les régions de Tavildara et de Shuroabad.

Les parties s'engagent à respecter et observer inconditionnellement les dispositions de l'accord susmentionné et prient la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) de redéployer ses effectifs pour que des observateurs puissent observer la situation dans les régions concernées et y recueillir des renseignements fiables.

Le chef de la délégation du Gouvernement
de la République du Tadjikistan

(Signé) M. UBAIDULLOYEV

Le chef de la délégation de
l'opposition tadjike unie

(Signé) A. TURAJONZODAH

L'Envoyé spécial du Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) R. PÍRIZ-BALLÓN

ANNEXE II

[Original : russe]

Propositions présentées à Achkhabad, le 6 février 1996, par
l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des
Nations Unies au Tadjikistan au sujet de la série de problèmes
politiques et militaires mentionnés dans le protocole
du 17 août 1995

Conformément au protocole du 17 août 1995 relatif aux principes fondamentaux du rétablissement de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, et afin que la vie politique dans ce pays se normalise et se démocratise et que l'affrontement militaire prenne effectivement fin, je propose que les délégations du Gouvernement de la République du Tadjikistan et de l'opposition tadjike unie règlent les questions suivantes, qui sont liées :

1. Légalisation des activités de tous les partis et mouvements politiques.

Pour atteindre l'objectif fixé, il faudrait régler les questions ci-après, qui sont liées :

a) Modification de la loi du 12 décembre 1990 régissant les associations publiques en République socialiste soviétique tadjike, ou adoption d'une nouvelle législation sur la question;

b) Adoption de dispositions juridiques et autres garantissant la liberté d'action de tous les partis et mouvements politiques, ainsi que de leurs organes d'information;

c) Clôture des procédures pénales engagées contre des membres de l'opposition en liaison avec la guerre civile et l'affrontement militaire et politique qui lui a fait suite.

2. Parallèlement à l'adoption des mesures énumérées au paragraphe 1 du présent document et simultanément, transformation des mouvements d'opposition militaro-politiques en partis politiques.

À cette fin, il conviendrait de prendre les mesures ci-après :

a) Démobilisation et désarmement des unités armées de l'opposition et réintégration des membres de ces unités dans les forces armées gouvernementales ou la vie civile;

b) Réforme des organes du pouvoir afin de tenir compte de critères régionaux, et, dans ce cadre, réexamen des titres de compétence de tout le personnel et licenciement des personnes non qualifiées, lesquelles devraient être réinsérées dans d'autres secteurs;

c) Désarmement de la population civile.

3. L'adoption des mesures mentionnées ci-dessus créera les conditions nécessaires à la tenue d'élections législatives et d'élections locales libres, honnêtes et démocratiques, sous surveillance internationale. Ces élections seront organisées conformément à une nouvelle loi électorale ou à la loi en vigueur dûment modifiée et élargie. Le Gouvernement et les organes du pouvoir exécutif à l'échelon local seront constitués conformément aux résultats des élections. La possibilité de participer aux organes du pouvoir sera ainsi garantie aux représentants de tous les partis et mouvements politiques, sur la base de principes démocratiques.

4. Des accords portant sur les paragraphes 1 à 3 du présent document sont en cours d'élaboration, avec la participation d'experts de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'États suivant, en qualité d'observateurs, les négociations intertadjikes, et il sera convenu de mécanismes et de garanties détaillés pour assurer l'exécution précise et consciencieuse par les deux parties des accords auxquels elles sont parvenues.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Ramiro Píriz-Ballón

CARTE